



# Les Troubles Musculosquelettiques dans le secteur Agricole en Midi-Pyrénées



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUE



UNION EUROPÉENNE

L'essentiel  
et plus encore



santé  
famille  
retraite  
services



MIDACT



# SOMMAIRE

|                                                          |         |
|----------------------------------------------------------|---------|
| <b>C</b> ONTEXTE .....                                   | page 3  |
| <b>S</b> OURCE DES DONNÉES .....                         | page 4  |
| <b>D</b> ONNÉES GÉNÉRALES .....                          | page 4  |
| <b>E</b> XPLOITANTS AGRICOLES .....                      | page 5  |
| <b>S</b> ALARIÉS AGRICOLES .....                         | page 7  |
| <b>P</b> ONDÉRATION PAR SECTEUR<br>D'ACTIVITE .....      | page 9  |
| <b>C</b> OÛT FINANCIER DES TMS<br>EN MIDI-PYRÉNÉES ..... | page 10 |
| <b>C</b> ONTACTS UTILES .....                            | page 11 |

## CONTEXTE

Les troubles musculosquelettiques, dits « TMS », sont des pathologies douloureuses des corps mous (tendons, muscles, poches synoviales, etc...) entourant les articulations.

Ils représentent aujourd'hui la première cause de Maladie Professionnelle en France<sup>1</sup>. Non seulement le nombre de ces maladies professionnelles a été multiplié par 5 en 10 ans, mais il ne reflète qu'une partie des dommages réellement subis par les personnes : sur tout le territoire, préventeurs et médecins du travail constatent une sous déclaration des pathologies liées aux TMS. En particulier en Midi Pyrénées où cette sous déclaration semble encore plus importante que dans les autres Régions<sup>1</sup>.

Les TMS résultent d'un contexte de sur-sollicitation physique mais aussi psychologique et également sociale des personnes, devenant ainsi un indicateur d'une combinaison d'exigences du travail<sup>2</sup> : précision des gestes professionnels, angulation des membres, postures, rapidité et durée d'exécution, port de charges lourdes ou fréquentes, mais aussi monotonie de la tâche, désintérêt du travail, non reconnaissance des personnes, etc.

Bénins la plupart du temps, 80 % de ces troubles disparaissent si les causes qui les produisent disparaissent également. Mais lorsque ces causes se trouvent dans l'environnement de travail, il est impossible aux personnes de s'y soustraire, et la maladie s'installe, évolue, allant jusqu'à provoquer des douleurs et des incapacités définitives, pouvant relever de l'intervention chirurgicale, et grevant alors lourdement la vie au travail et hors travail des individus. De plus, les troubles musculo-squelettiques fragilisent les individus, qui deviennent encore plus sensibles à la maladie : une personne ayant connu un TMS présente non seulement plus de risques de souffrir à nouveau du même TMS, mais aussi d'en déclarer dans de nouvelles zones corporelles<sup>3</sup>.

Le secteur de l'Agriculture représente 87 553 salariés (tous types de contrats) en Midi-Pyrénées, hommes et femmes, répartis en 11 958 établissements. En 2009, un groupe de travail, composé de conseillers en prévention des risques professionnels et de médecins du travail de la MSA<sup>4</sup>, d'un agent chargé du contrôle de la prévention de la DIRECCTE<sup>5</sup> et du MIDACT<sup>6</sup>, a voulu savoir ce qu'il en était de la situation de la population agricole vis à vis des TMS.

## SOURCE DES DONNÉES

Les résultats généraux présentés ici sont issus des données 2006, 2007 et 2008 des Caisses de MSA Midi-Pyrénées Nord et Midi-Pyrénées Sud, et sont destinés à broser un tableau régional de la situation.

Les données figurant dans ce document sont les déclarations portées à la connaissance des caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il s'agit des maladies professionnelles déclarées, sans préjuger du fait qu'elles soient finalement reconnues.

Ces données ont été extraites d'un fichier national, outil de la Caisse Centrale de MSA et donc spécifique à l'Agriculture : le SID, Système d'Information Décisionnel.

Ce système de saisie permet de centraliser l'ensemble des données collectées dans les différents départements de chaque région de France et regroupe toutes les données au niveau national. Ce système d'information est intéressant parce qu'il permet de connaître les coûts des maladies professionnelles ainsi que les différentes composantes entrant dans ce coût (montant des soins et des indemnités journalières, par exemple).

Enfin, les chiffres présentés représentent un nombre de déclarations, et non pas un nombre de personnes touchées, une même personne pouvant avoir effectué plusieurs déclarations de maladies professionnelles.

## DONNÉES GÉNÉRALES

Dans la région Midi-Pyrénées, entre 2006 et 2008, on dénombre 811 déclarations de maladies professionnelles en Agriculture, salariés et exploitants confondus.

Près de 80 % de ces déclarations de maladies professionnelles sont liées à des troubles musculosquelettiques (TMS) :

- Pour les **exploitants**, les TMS représentent 79,3 % des déclarations de maladies professionnelles.

- Pour les **salariés**, les TMS représentent 81 % des maladies professionnelles déclarées chez les hommes et 89 % chez les femmes.

<sup>1</sup>Source : CRAM Midi Pyrénées 2008

<sup>2</sup>Voir par exemple « Agir sur... les TMS », Site de l'ANACT, [www.anact.fr](http://www.anact.fr), onglet Médiathèque

<sup>3</sup>« Le Concours médical » Tome 129 - 37 du 11-12-2007, pp 1323-1328

<sup>4</sup>Mutualité Sociale Agricole

<sup>5</sup>Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Midi-Pyrénées

<sup>6</sup>Association d'Action Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail de Midi-Pyrénées

## EXPLOITANTS AGRICOLES

Dans la période 2006-2008, les Exploitants ont déclaré 352 maladies professionnelles en Midi-Pyrénées. Les TMS représentent à eux seuls 79,3 % de ces maladies professionnelles, les hommes et les femmes étant touchés dans les mêmes proportions.

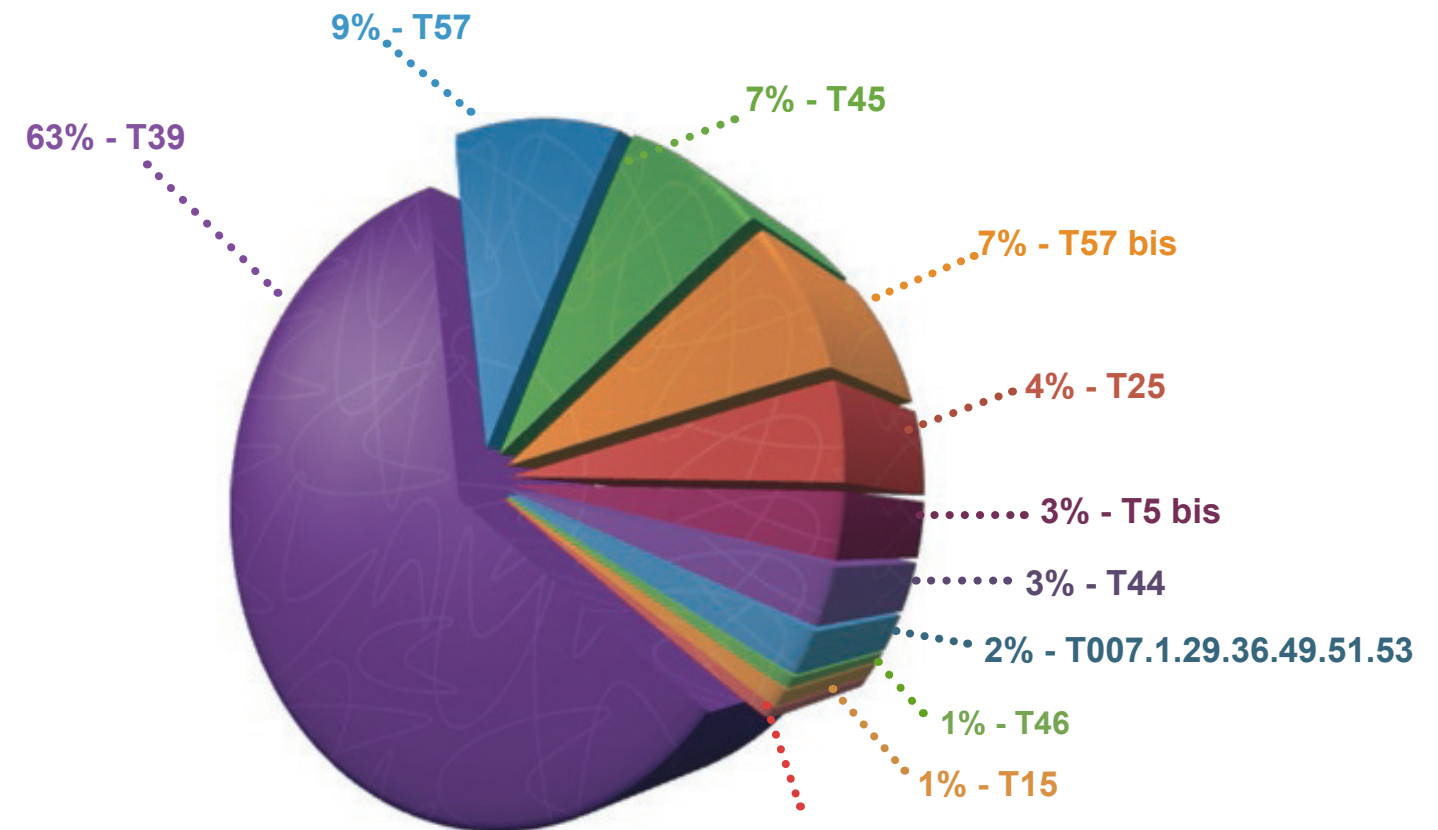
La répartition des pathologies déclarées (représentée par le graphique ci-contre) montre trois sources majeures et inégalement réparties :

- Gestes et postures au poste de travail provoquant des affections péri-articulaires : 63 % des maladies professionnelles déclarées (T 39) ;
- Vibrations entraînant des affections du rachis lombaire : 9 % des déclarations (T57) ;
- Port de charges entraînant des affections du rachis lombaire : 7 % des déclarations (T57 bis).



## Nature des Maladies Professionnelles déclarées chez les exploitants agricoles en Midi-Pyrénées

(données 2006-2008)



- 63% - T39 : Affections péri-articulaires dues à des gestes et postures au poste de travail - 220 cas déclarés
- 9% - T57 : Affections du rachis lombaire consécutives aux vibrations - 33 cas déclarés
- 7% - T45 : Affections respiratoires de mécanisme allergique - 26 cas déclarés
- 7% - T57 bis : Affections du rachis lombaire consécutives au port de charges - 24 cas déclarés
- 4% - T25 : Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou de synthèse - 15 cas déclarés
- 3% - T5 bis : Maladie de LYME - 10 cas déclarés
- 3% - T44 : Lesions eczématiformes de mécanisme allergique - 9 cas déclarés
- 2% - T007 : Tularemie/ T 1 : Tetanos professionnel/ T 29 : Affections dues aux vibrations par chocs outils ou machines/ T36 : Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois/ T 49 : Affections dues aux rickettsies/ T 51 : Affections provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants/ T 53 : Lesions chroniques du menisque - 1 cas déclaré par maladie professionnelle
- 1% - T 46 : Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels - 2 cas déclarés
- 1% - T15 : Mycose cutanées, périonyxis, onyxis d'origine professionnelle - 3 cas déclarés
- 1% - T19 : Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant - 3 cas déclarés

## SALARIÉS AGRICOLES

Dans la période 2006-2008, les Salariés agricoles ont déclaré 459 maladies professionnelles en Midi-Pyrénées.

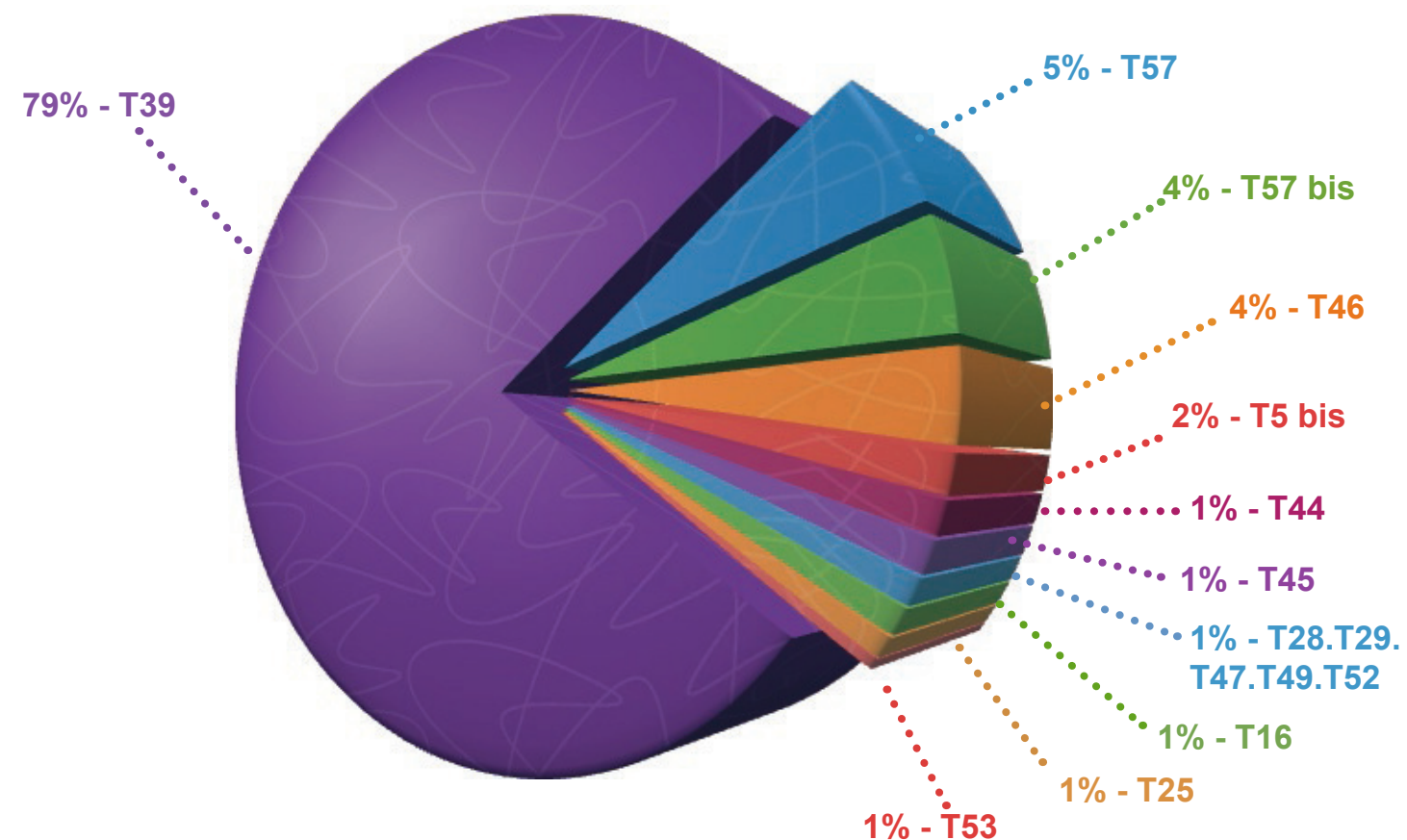
Concernant la répartition selon le genre, les hommes et les femmes sont touchés en proportion à peu près équivalente par ces maladies professionnelles. Certains secteurs présentent cependant plus de déclarations pour l'un des 2 sexes et cela s'explique par le fait qu'il soit le plus représenté dans ce secteur d'activité (ex. les femmes dans les Services à la Personne relevant de la MSA).

D'une façon générale, la répartition des déclarations (cf. graphique ci-contre) montre la diversité des pathologies déclarées, et trois catégories regroupent la majorité des sources :

- Gestes et postures au poste de travail provoquant des affections péri-articulaires : 79 % des maladies professionnelles déclarées (T39) ;
- Vibrations entraînant des affections du rachis lombaire : 5 % des déclarations (T57) ;
- Port de charges entraînant des affections du rachis lombaire : 4 % des déclarations (57 bis).

Parmi les 459 déclarations, il y a 6 maladies professionnelles dont la nature précise n'est pas connue.

## Nature des Maladies Professionnelles déclarées chez les salariés agricoles en Midi-Pyrénées (données 2006-2008)



- 74% - T39 : Affections péri-articulaires dues à des gestes et postures au poste de travail - 357 cas déclarés**
- 5% - T57 : Affections du rachis lombaire consécutives aux vibrations - 25 cas déclarés**
- 4% - T57 bis : Affections du rachis lombaire consécutives au port de charges - 20 cas déclarés**
- 4% - T46 : Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels - 16 cas déclarés**
- 2% - T5 bis : Maladie de LYME - 7 cas déclarés**
- 1% - T44 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique - 6 cas déclarés**
- 1% - T45 : Affections respiratoires de mécanisme allergique - 6 cas déclarés**
- 1% - T28 : Affections provoquées par l'aldehyde formiques et ses polymères / T29 : Affections dues aux vibrations par chocs outils ou machines / T47 : Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante / T49 : Affections dues aux rickettsies / T52 : Psittacose - 1 cas par maladie professionnelle**
- 1% - T16 : Affections dues aux bacilles tuberculeux - 5 cas déclarés**
- 1% - T25 : Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou de synthèse - 4 cas déclarés**
- 1% - T53 : Lésions chroniques du ménisque - 2 cas déclarés**

PONDÉRATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En Agriculture, les secteurs et sous-secteurs d'activité sont nombreux, et leurs caractéristiques engendrent forcément des réalités de travail totalement spécifiques. Ceci étant, les déclarations montrent que quelque soit le secteur concerné, la majorité des déclarations de maladies professionnelles est constituée par les TMS.

D'autre part, toujours pour la période 2006-2008, tous les secteurs ne sont pas touchés de la même façon en Midi-Pyrénées. Par ordre d'importance du nombre de maladies professionnelles déclarées et du nombre de TMS, on trouve :

- 1 le secteur « cultures spécialisées<sup>7</sup> » : 54 déclarations dont 52 sont des TMS ;
- 2 la viticulture : 35 déclarations, dont 34 déclarations sont des TMS ;
- 3 le traitement de la viande de volailles, 30 TMS sur 30 déclarations ;
- 4 la culture fruitière, 27 déclarations ;
- 5 la production de viande de boucherie, 22 déclarations ;
- 6 le commerce de fruits et légumes de gros, 12 déclarations.

|                                                       | Nombre de Maladies Professionnelles (MP) | Coût total des MP | Montant des Soins | Montant des Indemnités Journalières |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------------|
| Cultures spécialisées                                 | 54<br>dont 52 TMS                        | 900 000 €         | 34 000 €          | 425 000 €                           |
| Viticulture                                           | 35<br>dont 34 TMS et 1 surdité           | 290 000 €         | 34 000 €          | 150 000 €                           |
| Traitement des viandes de volailles                   | 30 TMS                                   | 160 000 €         | 19 000 €          | 140 000 €                           |
| Cultures et élevages non spécialisés                  | 27<br>dont 25 TMS et 2 surdités          | 170 000 €         | 12 000 €          | 100 000 €                           |
| Traitement de la viande                               | 25<br>dont 22 TMS                        | 205 000 €         | 11 500 €          | 140 000 €                           |
| Stockage et conditionnement fleurs, fruits et légumes | 12<br>dont 11 TMS                        | 270 000 €         | 5 600 €           | 63 000 €                            |
| Exploitation de bois                                  | 9 TMS                                    | 480 000 €         | 3 000 €           | 100 000 €                           |
| Entreprises de travaux agricoles                      | 6<br>dont 4 TMS + 2 surdités             | 500 000 €         | 12 500 €          | 87 000 €                            |

<sup>7</sup> Le secteur des cultures spécialisées comprend lui même plusieurs sous-secteurs, et est fortement influencé par le sous-secteur de la culture fruitière.

COÛT FINANCIER DES TMS EN AGRICULTURE EN MIDI-PYRÉNÉES

Le système d'information décisionnel (SID) permet également de connaître le coût direct, en termes de journées indemnisées et de dépenses de santé, des Maladies Professionnelles liées au TMS. Quelques précisions sont toutefois nécessaires pour comprendre ces données :

1 Les coûts présentés dans ce document ne prennent en compte que des coûts directs (coûts de santé). Les coûts indirects (coûts de perte de production, coût de remplacement, dysfonctionnements induits, désorganisation de l'activité...) ne sont pas intégrés dans les données de ce document. A titre indicatif, ces coûts indirects sont évalués par la CRAM<sup>8</sup> au triple des coûts directs.

2 Le coût des maladies professionnelles ne va pas forcément de pair avec le nombre de déclarations faites. Ceci s'explique par le fait que la nature de l'affection à l'origine de la déclaration n'engendre pas de frais de santé élevés (nature des soins).

3 Toutes les maladies professionnelles n'ont pas le même coût que se soit des TMS ou pas. Par exemple, la chirurgie liée à un TMS de l'épaule engendre un coût plus élevé que celle d'un TMS du poignet. En comparaison, le coût d'une maladie professionnelle relevant de l'atteinte auditive est très élevé. D'après les données extraites du SID, le coût moyen est de 45 000 €. Ce coût peut s'expliquer par la difficulté à soigner ce type de maladie (nécessité d'appareillage, soins plus ou moins longs...). Ce type de lésion est irréversible pour la personne, d'où l'intérêt de mettre en place des mesures de prévention le plus en amont possible.

4 Enfin, lorsque les secteurs sont re-decoupés en plusieurs sous secteurs, tous les sous secteurs ne sont pas uniformément touchés. Par exemple, le secteur d'activité « cultures spécialisées » comprend le sous-secteur de la production fruitière, du maraîchage, de la pépinière et de l'horticulture. Mais dans ce secteur, le sous-secteur de la culture fruitière représente à lui seul la moitié des déclarations de maladies professionnelles sur 2006-2008.

<sup>8</sup> Caisse Régionale d'Assurance Maladie

# CONTACTS UTILES

**L**e secteur de l'Agriculture n'échappe pas à l'augmentation des TMS qui touche aussi bien les hommes que les femmes, les exploitants que les salariés. La prévention des TMS est difficile, mais pas impossible. Il existe un ensemble de partenaires pour aider l'entreprise agricole dans sa démarche de prévention, notamment :

- les médecins du travail des Caisses de MSA
- les conseillers en prévention des risques professionnels des Caisses de MSA
- les agents chargés du contrôle de la prévention de la DIRECCTE Midi-Pyrénées
- le Midact

**Obtenir des données plus précises** sur un secteur d'activité ou sur un département, sur la répartition hommes/femmes des TMS déclarés :  
**patrice.bascou@direccte.gouv.fr**

**Obtenir des informations** sur les risques en agriculture ou connaître le réseau des acteurs de la Santé Sécurité au Travail :  
**www.msa.fr.**

**Aider les entreprises agricoles** à réaliser des actions de prévention des TMS :  
**millet.philippe@midipyrenees-nord.msa.fr**  
**soulan.dominique@midipyrenees-sud.msa.fr**

## **En savoir plus sur les TMS**

Les documentations ou les outils disponibles, les actions déjà menées en entreprise :

**www.anact.fr**  
onglet « Médiathèque »

**Une action de prévention des TMS** est envisagée dans votre entreprise et vous avez besoin d'aide pour construire votre intervention, vous cherchez des financements pour votre démarche de prévention :  
**f.verdier@anact.fr**

**Chercher des consultants** pour réaliser une intervention dans votre entreprise :  
**www.midact.fr**  
onglet « Prévention des Risques Professionnels »  
onglet « Réseau de Consultants en Evaluation des Risques Professionnels de Midi-Pyrénées »